



CONDITIONS PARTICULIÈRES - STAGES HORS DE SUISSE ROMANDE

Dans un canton alémanique/italophone ou dans un autre pays

L'élève présente son projet aux doyen.ne.s (graphisme, polydesign 3D et cours théoriques) pour obtenir les accords formels.

Responsabilités

En principe, l'élève en stage suit les cours théoriques au 6^{ème} semestre. Si l'élève part à l'étranger ou dans un canton éloigné et n'est pas en mesure de rentrer le vendredi, il peut être dispensé sous les conditions suivantes :

- 1) En CFC, les moyennes des 4 premiers semestres de *Culture générale* (Société, Langue & Communication, Connaissances artistiques) doivent être égales ou supérieures à 5,0.** De plus, il pourra être demandé à l'élève de présenter les travaux notés du semestre 5 afin de s'assurer que le niveau requis est toujours atteint.
- 2) En MP Arts, les moyennes générales des 4 premiers semestres doivent être égales ou supérieures à 5,0** (récapitulatif officiel MP Arts). De plus, il pourra être demandé à l'élève de présenter les travaux notés du semestre 5 afin de s'assurer que le niveau requis est toujours atteint.
- 3) En CFC et MP Arts, des contrats de confiance/dispenses de cours** doivent être établis avec chaque enseignant.e afin de maintenir le niveau de formation.
- 4) En CFC et MP Arts, un comportement de l'élève adéquat.**

Dans ce cas, les semaines de stage compteront 5 jours, du lundi au vendredi.

Aucun billet de transport ne doit être acheté sans autorisation préalable.

Qu'il/elle soit mineur.e ou majeur.e, l'élève a besoin du plein assentiment de ses parents/responsables légaux pour effectuer un stage loin de Genève. La signature du contrat de stage par ces derniers fait foi.

Les parents/responsables légaux assument l'organisation ainsi que tous les frais liés aux stages à l'étranger ou dans un canton éloigné : voyage, frais de visa, logement, pension, entretien.

Les parents/responsables légaux demeurent responsables du comportement de leur enfant mineur.e. L'élève majeur.e répond personnellement de son comportement.

Les parents/responsables légaux sont d'accord, dans le cas où ils ne peuvent être joints assez rapidement et dans la mesure où il y a urgence, maladie grave ou accident, que leur enfant reçoive tous les soins rendus indispensables par les circonstances.

Couverture d'assurance

L'élève est assuré.e par la SUVA contre les accidents professionnels et non-professionnels en Suisse et à l'étranger. Quant à l'assurance-maladie, il incombe aux parents/responsables légaux de procurer à leur enfant une couverture suffisante hors du canton ou du pays. Le CFP Arts leur suggère de contacter leur compagnie d'assurance pour une éventuelle extension de couverture ou de contracter, le cas échéant, une assurance complémentaire du type livret ETI du TCS. L'élève doit également disposer d'une assurance de responsabilité civile.

Cours inter-entreprises de 3^{ème} année

Tou.te.s les élèves sont dans l'obligation de participer aux CIE, aucune exception ne sera acceptée.

Dates du séjour:

Le stage devra débuter dès la 1^{ère} semaine du 6^{ème} semestre.

Graphisme: La durée totale requise pour la validation de stage est de 16 semaines (semaine de 5 jours) ou 19 semaines (semaine de 4 jours).

Polydesign 3D: La durée totale requise pour la validation du temps de stage est de 6 mois. Les jours de congé sont fixés directement avec l'employeur.

Suivi des disciplines enseignées le vendredi à Genève et examens

Début décembre, avant son départ en stage, l'élève convient d'un rendez-vous avec les enseignant.e.s des cours théoriques, afin de déterminer ensemble un mode de communication et d'échange par e-mail pendant son séjour à l'étranger ou dans un canton éloigné. L'élève doit être joignable en tout temps. Un formulaire de Dispense/Contrat de confiance est signé avec chaque enseignant.e.

Variable pour l'ensemble des disciplines suivantes:

Si l'absence dure 6 mois, les travaux réalisés feront l'objet d'une évaluation formative; dans ce cas, seules compteront les notes du 5^{ème} semestre pour la moyenne de l'année. Si l'absence dure moins de 6 mois, les évaluations sont à définir d'entente avec l'enseignant.e et la direction.

Elèves en filière de Maturité Professionnelle Arts :

TIB2 (Travail Interdisciplinaire dans les Branches)

L'élève en formation MP Arts devra obligatoirement être présent.e au CFP Arts pour passer les examens de TIB2 qui auront lieu en fin du 6^{ème} semestre.

Français, Histoire, Histoire de l'art

Une partie des travaux du 6^{ème} semestre sera réalisée en autonomie par l'élève en stage selon le contrat de confiance établi.

Anglais

Une partie des travaux du 6^{ème} semestre sera réalisée en autonomie par l'élève en stage selon le contrat de confiance établi. En principe, l'élève passe l'examen de maturité en fin de 3^{ème} année. En revanche, si l'absence porte sur tout le semestre, l'élève a la possibilité de passer l'examen de maturité en fin de 4^{ème} année.

L'élève a la possibilité d'obtenir un certificat d'anglais de niveau B1 ou supérieur officiellement reconnu. Elle, il peut passer l'examen soit à l'étranger, soit en Suisse dans un institut habilité à délivrer ce type de certificats (à Genève, examen PET (Preliminary English Test) ou supérieur au Centre d'Examen Cambridge domicilié à l'Ifage (Fondation pour la formation des adultes), Genève: www.cambridgeenglish.org).

L'organisation/inscription incombe à l'élève. Si l'examen est réussi, la moitié des frais d'examen sera prise en charge par le CFP Arts, sur présentation de la quittance de paiement des frais d'inscription ainsi que de l'original du certificat de langue obtenu. Le certificat de langue devra être acquis 1 mois avant la session d'examens de maturité prévue. Si l'élève réussit un tel examen, elle, il est dispensé.e de l'examen de maturité.

Mathématiques

Une partie des travaux du 6^{ème} semestre sera réalisée en autonomie par l'élève en stage selon le contrat de confiance établi. Les évaluations sont à définir d'entente avec l'enseignant.e et la direction. L'élève passera l'examen de maturité en 3^{ème} année. En revanche, si l'absence porte sur tout le semestre, l'élève a la possibilité de passer l'examen de maturité en fin de 4^{ème} année.

Elèves en filière de Certificat fédéral de capacité (CFC) :

Culture générale (Langue & Communication et Société) / Connaissances artistiques / Anglais

Les travaux du 6^{ème} semestre seront réalisés en autonomie par l'élève en stage selon les contrats de confiance établis. Les évaluations sont à définir d'entente avec l'enseignant.e et la direction. Les enseignant.e.s de culture générale demanderont à l'élève d'effectuer le TPA à distance, qui sera évalué.

L'élève s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires visant à assimiler le programme pendant son absence du CFP Arts. Il lui appartient de maintenir le contact avec ses enseignant.e.s afin d'assurer du suivi des programmes. Le CFP Arts se dégage de toute responsabilité quant à la réussite des examens de fin d'année, l'absence de l'élève aux cours théoriques du vendredi durant le 6^{ème} semestre ne pourra en aucun cas être invoquée.